

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 681

23 avril 2007

SOMMAIRE

Artres	32661	Patagonia S.A.	32675
Avema S.à r.l.	32665	PATRIZIA Lux 10 S.à r.l.	32673
Belgrave Court Limited S à r.l.	32682	Rapid-Transports S.à r.l.	32650
Belgravia European Properties 2	32673	Redov S.A.	32665
Bester S.A.	32668	RES International S.à r.l.	32675
Brasserie Poiré S.à r.l.	32672	Soparint S.A.	32673
Camo-Lux S.A.	32658	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32662
C D I S.A.	32663	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32664
CEBIG S.à r.l.	32668	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32665
CRC Structured Energy (Lux) S.à r.l.	32666	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32664
Custom S.A.	32653	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32665
Dana Services Sàrl.	32661	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32665
DBA Lux 1	32679	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32664
Engelhorn Foundation for Rare Diseases	32669	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32663
Euro-Link S.A.	32658	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32664
Fondation Nationale de la Résistance	32642	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32663
FT Feedtrade S.A.	32672	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32664
GCI Participations Luxembourg One S.à r.l.	32668	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32663
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.	32663	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32664
Gestion Triomphe S.A.	32688	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32663
Grandex Promotion S.A.	32664	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32663
Hellenic Finance (No.3) S.à r.l.	32650	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32664
Immobilière Buchholtz S.à r.l. et Compa- gnie	32652	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	32662
Institut de Beauté Vanessa S.à r.l.	32662	Sun Hotels International S.A.	32660
Interfusion S.à r.l.	32672	Taillerie Luxembourgeoise de Pierres Pré- cieuses	32672
Kellylly Sàrl	32666	Transocean Properties S.A.	32666
La Magniata s.à r.l.	32658		
La Racchetta S.à r.l.	32669		
Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.	32666		
Lux Entertainment S.A.	32669		
Milano Investments S.à r.l.	32642		
Norinvest S.A.	32662		

Fondation Nationale de la Résistance, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 57, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg G 175.

BILAN DE CLOTURE DE L'ANNEE 2004

<i>Actif</i>		<i>Pasif</i>	
Actifs immobilisés	173.946,80	Capitaux propres	360.246,95
Immobilisations financières	173.946,80	Capital	19.087,80
281001 Portefeuilles BCEE LU920 017 0138 4110 0000	173.946,80	100001 Capital initial	19.087,80
Actifs circulants	342.305,91	Bénéfice reporté exercice ant.: 140002	341.159,15
550001 c/c BCEE LU30 0019 1100 5550 5000	72.774,73	Fonds Leubus et Lierneux	46.197,17
552001-A c/t 1 BCEE LU65 0019 1321 9767 4000	45.346,62		
552001-B c/t 2 BCEE LU25 0019 1021 8958 4000	207.867,21		
560001 CCPL LU52 1111 0032 1211 0000	11.317,21	481001 Fonds spécial Leubus	45.346,70
570001 Caisse	5.000,00	481002 Maquis Lierneux	850,47
Valeurs disponibles	<u>342.305,91</u>	Fonds Leubus/Lierneux	<u>46.197,17</u>
Total Actif	516.252,71	Total Passif	406.444,12

RESULTAT D'EXPLOITATION

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	76.792,81		186.601,40
603005 Fournitures d'informatique	93,74		
Approvisionnements marchandises	93,74		
617006 Honor. prestataires de services	2.220,00		
618002 Subv. et subs. doc. historique	600,00	750002 Intérêts reçus C/Terme, Titres	14.501,30
618003 Subventions et sub. pèlerinage	4.300,00	750004 Intérêts reçus	74,30
Services - Biens Divers	7.120,00	Produits Immobilisations Financières	14.575,60
641003 Charges séminaire Shoah Lettons	32.538,10		
641004 Frais divers	15.956,40	759001 Dons de particuliers	100,00
643002 Frais bancaires	78,75	759002 Ajout de Fonds	139.797,26
643004 Frais banc. partitions/titres	8.703,77	759004 Produits séminaire SHOAH Lettons	32.128,54
644005 Taxe d'enregistrements	180,00		
644006 Régularisation de l'exercice 2002	12.122,05	Autres Produits Financiers	172.025,80
Autres Charges d'Exploitation	<u>69.579,07</u>		

Bénéfice de l'exercice: 109.808,59

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signatures.

Référence de publication: 2007031862/1637/45.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Milano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.787.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MILANO INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 117.787, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas knows as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, on June 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 15, 2006, number 1727. The articles of associations of the Company (the Articles) have been amended most recently pursuant to a deed of the undersigned Notary, then residing in Mersch, on October 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 25, 2006, number 2207.

The Meeting was opened at 2.00 p.m. with M^e Figen Eren, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair, Who appointed as secretary M^e Cécile Henlé, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

The Meeting elected, as scrutineer, Ms Véronique Mallinger, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Restatement of the Articles of the Company.

II. That the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the representative of the shareholders and by the bureau of the Meeting, and will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

III. That the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to restate the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MILANO INVESTMENTS S.à r.l (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or oth-

erwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares in registered form with a par value of fifty euros (EUR 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

8.3. The general meeting of shareholders may, with a majority of two-thirds of the share capital, adopt rules of procedure for the manager(s) of the Company. The rules of procedure are binding on the manager(s).

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of a manager of the Company, in case only one manager has been appointed, or by joint signature of two managers of the Company, in case several managers have been appointed, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a shareholders owning two-thirds or more of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

15.3. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.4. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

16. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau, said members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de MILANO INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.787, constituée suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 15 septembre 2006, numéro 1727. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 26 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 25 novembre 2006, numéro 2207.

L'Assemblée fut ouverte à 14h00 sous la présidence de M^e Figen Eren, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

Laquelle a désigné comme secrétaire M^e Cécile Henlé, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Mlle Véronique Mallinger, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Refonte des Statuts de la Société.

II. Que les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs parts apparaissent sur la feuille de présence, signée par le représentant des actionnaires et par le bureau de l'Assemblée, et resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement; et

III. Que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer à toutes les convocations préalables, dans la mesure où les actionnaires ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'arrêter les statuts qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MILANO INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

8.3. L'assemblée générale des associés peut, à la majorité des deux tiers du capital social, adopter des règles de procédure pour les gérants de la Société. Les règles de procédure ont un effet contraignant à l'égard du/des gérant(s).

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant de la Société en cas de gérant unique, ou par la signature conjointe de deux gérants de la Société si plusieurs gérants ont été nommés, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant au moins les deux tiers du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: F. Eren, C. Henlé, V. Mallinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 67, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007032274/242/395.

(070027118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Rapid-Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3453 Dudelange, 3, rue des Marguerites.

R.C.S. Luxembourg B 36.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032069/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03115. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Hellenic Finance (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.881.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the nineteenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HELLENIC FINANCE (No 3), S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 76 881, (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed on 19 July 2000, its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, was made on 30 November 2000, number 868;

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since the date of its incorporation:

CRABBE LTD, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at 325 Waterfront Drive, Road Town, Tortola (The British Virgin Islands);

(hereafter the Sole Shareholder);

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

duly represented by:

a) Mrs. Giovanna Carles, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs. Danielle Caviglia, lawyer, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature,

by virtue of a power of attorney, given in Tortola, on February 10, 2003.

Said power, having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I.- that the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

II.- that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

III.- that the capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into hundred and twenty-five (125) fully paid up shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each;

IV.- that the Sole Shareholder, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company, including those hidden and unknown at the present time;

V.- that the Company be and hereby is liquidated;

VI.- that full discharge is granted to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate up to this date; and

VII.- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché du Luxembourg),

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société HELLENIC FINANCE (No 3), S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76 881 (la Société), constituée suivant acte notarié du 19 juillet 2000, sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a été faite le 30 novembre 2000, au numéro 868.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de sa constitution:

CRABBE LTD, une société constituée et existants sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à 325 Waterfront Drive, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

(ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

dûment représentée par:

a) Madame Giovanna Carles, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Danielle Caviglia, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Tortola, le 10 février 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en cette qualité, a prié le notaire d'acter:

I.- que l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

II.- que l'Associé Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

III.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, et toutes intégralement libérées;

IV.- que l'Associé Unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

V.- que la Société soit et est par le présent acte liquidée;

VI.- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour; et

VII.- que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: G. Carles, D. Caviglia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2006, vol. 909, fol. 51, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033538/239/98.

(070028543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Immobilière Buchholtz S.à r.l. et Compagnie, Société en Commandite simple (en liquidation).

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 8.064.

—
EXTRAIT

Mise en liquidation anticipée: Par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 9 décembre 2006, la mise en liquidation anticipée de la société a été approuvée à l'unanimité avec effet immédiat. Monsieur Georges Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant rue Alphonse München 21 A, L-2172 Luxembourg a été nommé aux fonctions de liquidateur.

Pouvoirs du liquidateur:

Le liquidateur a tous pouvoirs de représenter la société en liquidation sous sa signature individuelle, sous réserve des conditions et modalités décrites ci-après:

a) tous actes de vente d'immeubles pendant la liquidation seront soumis à l'approbation écrite préalable des deux personnes suivantes, désignées par l'Assemblée comme délégués des associés de la société en liquidation sous ce rapport:

- Monsieur André Wilwert, administrateur-délégué de FORTIS INTERTRUST LUXEMBOURG, demeurant professionnellement 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Madame Isabelle Wolter, gérante de société, demeurant professionnellement 11 B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Capital social et Associés:

1) Par dévolution successorale ab intestat, les 5.070 parts sociales détenues par Mme Maryse Wolter, sans état, épouse de Charles Jeitz, ayant demeuré avec lui 44, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, sont échues depuis le 12 novembre 2005 à:

	Parts sociales
1. -Georges Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant rue Alphonse München 21A, L-2172 Luxembourg:	2.535
2. -Luc Jeitz, avocat, demeurant rue Alphonse München 21A, L-2172 Luxembourg:	2.535

2) par acte de cession, selon publication au Mémorial C 852 du 20 août 2003, la nue-propriété de 3.607 parts sociales de la société a été cédée de son vivant par Mme Anne Mergen, veuve de Othon Ettinger, demeurant 28, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à sa fille Mme Gabrielle Ettinger, sans état, épouse de Robert Häuser, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 54, route Touristique, Moselle, France.

En outre par dévolution successorale, l'usufruit sur ces parts sociales et sur 3.606 parts sociales déjà détenues en nue-propriété par Mme Gabrielle Hauser-Ettinger s'est éteint au profit de l'héritière, de sorte que Mme Gabrielle Hauser-Ettinger détient désormais en pleine propriété $3.607 + 3.606 + 1.000 = 8.213$ parts sociales de la société.

3) Par acte de cession du 30 août 2002, enregistré à Luxembourg le 23 septembre 2002, les 4.093 parts sociales détenues par M. Jean-Claude Wolter, ayant demeuré à Bienne, Suisse, ont été cédées à sa fille Madame Isabelle Wolter, licenciée en sciences commerciales et consulaires, demeurant 15, rue de l'Ecole, L-6162 Bourglinster

4) Par dévolution successorale, les 7.500 parts sociales détenues par Mme Marie-Thérèse Ettinger, sans profession, veuve de Paul Michels, ayant demeuré en son vivant 22, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg et par son fils M. Robert Michels, en son vivant employé privé ayant demeuré 90, rue F. Mertens à L-3258 Bettembourg sont échues à Madame Irène Michels-Kremer, veuve de Robert Michels, décédé le 12 avril 2005 à Bettembourg, demeurant 90, rue F. Mertens, L-3258 Bettembourg.

5) L'adresse de M. François Ettinger, détenant 5.803 parts, est désormais Fondation J.-P. Pescatore, 13, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg

6) Par cession de parts en date du 15 décembre 2001, enregistré le 27 décembre 2001, Monsieur Marc Maistriaux, licencié en art et archéologie, demeurant 11 Bruyère Abbée, B-1390 Pecrot (Grez-Doiceau), Belgique, a conservé 2.840 parts sociales et en a cédé un total de 2.838 comme suit:

	Parts
1. à Monsieur Olivier Buisseret, pilote d'avion, demeurant 27, rue Tige de Stree, B-4577 Vierset Barse, Belgique:	
.....	1.419
2. à Mademoiselle Daniele Buisseret, secrétaire médicale, demeurant 41, rue Golard, B-1450 Gentinnes, Belgique:	
.....	1.419

7) En vertu d'une cession de parts en date du 28 novembre 2001, enregistré à Luxembourg le 30 novembre 2001, Madame Daniele Ettinger, épouse de M. Jacques Kauffman, demeurant à 61, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg, a cédé 18 parts à son fils M. Charles Kauffman, Wirtschaftsingenieur, demeurant 61, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg

Fondés de pouvoirs:

En vertu de la décision de mise en liquidation, les pouvoirs conférés antérieurement à des fondés de pouvoirs ont cessé d'avoir effet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la Société

G. Jeitz

Le liquidateur

Référence de publication: 2007032074/281/68.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Custom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.470.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

FIDUCIAIRE MANACO S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.797, ici représenté par Mme. Ries-Bonani Marie-Fiore, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) La «Société» signifie: CUSTOM S.A. constituée conformément aux présents Statuts.
- b) La «Loi» signifie: la loi du 10 Août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales.
- c) Le «Conseil» signifie: le conseil d'administration de la Société.
- d) Le «Siège Social» signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- e) Le «Registre des Actionnaires» signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.
- f) «Jour Ouvrable» signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Titre II. Généralités

Art. 1^{er} . Statut et Dénomination. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de CUSTOM S.A.

Art. 2. Durée.

- a) La Société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours au jour de signature des présents statuts.
- b) Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, conformément aux dispositions de l'article 23.

Art. 3. Siège social.

- a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg.
- b) Le Conseil pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément aux prescriptions légales.
- c) Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet.

- a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.
Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
- c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.
- d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.
- e) La Société a enfin pour objet, toutes recherches, vérifications et mises à disposition d'informations de nature économique, financière, commerciale et autre dans le domaine des prestations de services de tiers effectués pour compte des clients de la Société, la mise en place de services de monitoring de patrimoines ou autres valeurs matérielles, et généralement toute autre opération ou activité permettant directement ou indirectement la réalisation de son objet social visant à aider ses clients à mieux surveiller et suivre l'évolution d'avoirs patrimoniaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre III. Capital social**Art. 5. Capital social.**

- a) Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Variations du capital social.

- a) Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.
- b) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions.

- a) Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Toutes les actions nominatives émises par la Société seront mentionnées dans le Registre des Actionnaires, lequel sera conservé au Siège Social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires omettrait d'indiquer l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social de la Société.
- b) Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.
- c) La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession d'actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Titre IV. Administration et Surveillance

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.

- a) L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.
- b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au Siège Social de la Société, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil.
- c) Le Conseil peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil.

Art. 9. Pouvoirs des Assemblées Générales.

- a) L'Assemblée Générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.
- b) L'Assemblée Générale des actionnaires aura tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.
- c) Une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires peut modifier tout ou partie des Statuts, sous réserve qu'une telle Assemblée soit tenue en conformité avec les exigences de quorum et de majorité prévus par la Loi pour la modification des Statuts.

Art. 10. Quorum et vote des actionnaires.

- a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.
- b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
- c) Les Résolutions adoptées par une Assemblée Générale d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Art. 11. Avis de convocation.

- a) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.
- b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale, en personne ou par mandataire, déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'Ordre du Jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Art. 12. Administrateurs.

- a) La Société est administrée par un Conseil composé d'un membre au moins, actionnaires ou non. Cependant le nombre des membres pourra être réduit à un en conformité avec la loi.
- b) Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, étant entendu qu'ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment par résolution des actionnaires.
- c) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un administrateur dont la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.
- d) Tout administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ou conformément aux provisions de l'Article 12.c. ci-dessus, en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas encore venu à expiration, achèvera le mandat de son prédécesseur.
- e) Le Conseil peut désigner un Président parmi ses membres.

Art. 13. Pouvoirs du conseil.

- a) Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.
- b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.
- c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil ou par un administrateur délégué à ces fins par le Conseil.
- d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne investie des pouvoirs spéciaux prévus à l'Article 16. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 14. Réunions du conseil.

a) Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au Siège Social de la Société ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour.

b) Au cas où tous les membres du Conseil sont présents, en personne ou par mandataire, le Conseil peut valablement délibérer.

c) Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

d) Les administrateurs peuvent prendre part aux délibérations du Conseil, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du conseil.

a) Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs administrateurs, étant entendu que la signature de chaque administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents.

c) Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 16. Délégation des pouvoirs du conseil. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s) ou autres agents de la Société, conformément à la Loi. La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 17. Commissaires.

a) Les informations comptables contenues dans le Rapport Annuel seront révisées par un ou plusieurs Commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui sera nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans.

b) Le Commissaire révisera les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et indemnisation des administrateurs.

a) L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux. Autrement, le mandat des administrateurs sera exercé à titre gratuit.

b) La Société peut indemniser tout administrateur des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de son mandat d'administrateur de la Société.

Titres V. Données financières

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Situation financière.

a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce.

Art. 21. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) de tout engagement envers la Société.

Art. 22. Attribution des bénéfices.

a) L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.

d) Le Conseil peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI. Dissolution et Liquidation

Art. 23. Dissolution.

a) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 24. Général. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

a) Le premier exercice social commence à la date de signature des présentes et se terminera le 31 décembre 2007.

b) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de juin 2008 à 10 heures.

Souscription et Libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1. FIDUCIAIRE MANACO S.A., prénommé	500
Total:	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Fondateurs

Le comparant pré qualifié se considère fondateur de la Société, à moins qu'une prescription spéciale des présents statuts ne désigne comme fondateur(s) de la Société un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins un tiers du capital social, auquel cas les parties comparantes seront tenues pour simples souscripteurs du capital social.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

A l'instant, les comparants pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les Résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Sont appelé aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en science économique, né le 13 février 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

b) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en science économique, né le 4 mai 1943 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

c) Monsieur Lorenzo Gianello, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

3. Est appelé à la fonction de commissaire:

H.R.T. REVISION, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238.

4. Les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.

5. Le siège social de la société est établi au L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Réunion du Conseil d'Administration

Se sont réunis toute suite après deux des trois administrateurs de la Société, à savoir Monsieur Lorenzo Gianello, prénommé et Monsieur Angelo De Bernardi, prénommé, qui ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Lorenzo Gianello, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont toutes signé l'original du présent acte, avec nous, le notaire instrumentant.

Signé: M. Ries-Bonani, L. Gianello, A. De Bernardi, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 26 janvier 2007. REM 2007 215. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007032576/5770/262.

(070028061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Euro-Link S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 28.123.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032149/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04773. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Camo-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMO-LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007032152/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02476. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

La Magniata s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 8, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 124.432.

STATUTS

L'an deux mille sept, le six février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Sicoli, serveur, né à Sanmichele di Bari (Italie) le 22 octobre 1968, demeurant à L-1899 Kockelscheuer, 14, route de Luxembourg.

2.- Monsieur Vito Marinelli, directeur de société, né à Luxembourg le 2 juin 1970, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LA MAGNIATA s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Antonio Sicoli, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Vito Marinelli, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la Constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Monsieur Antonio Sicoli, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- Monsieur Vito Marinelli, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4.- Le siège social est établi à L-8039 Strassen, 8, rue des Prés.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Sicoli, V. Marinelli, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 février 2007, vol. 437, fol. 61, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007032962/236/97.

(070027655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Sun Hotels International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.373.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of November 7th, 2005

- The Directors, Mr François Mesenburg, Mr Jean-Paul Reiland and Mr Carlo Schlessler do not stand anymore for votes.
- The companies MADAS S. à r. l., a limited liability company under Luxembourg law having its registered office at 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg, FINDI S. à r. l., a limited liability company under Luxembourg law having its registered office at 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg and LOUV S. à r. l., a limited liability company under Luxembourg law having its registered office at 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg are appointed as new Directors for a statutory term of 6 years, until the Annual General Meeting of the year 2011.
- The mandate of the Statutory Auditor, the company FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg is re-conducted for a new statutory term of six years, until the Annual General Meeting of the year 2011.

Signed in Luxembourg.

For true copy
SUN HOTELS INTERNATIONAL S.A.
MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.
Director / Director
Signature / Signature

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 novembre 2005

- Messieurs François Mesenburg, Jean-Paul Reiland et Carlo Schlessner ne se représentent pas aux suffrages.

- Les sociétés MADAS S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées en tant que nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
SUN HOTELS INTERNATIONAL S.A.
MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007032810/795/42.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Artres, Société Anonyme.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 111.098.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032178/6584/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00036. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Dana Services Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.643.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032179/6584/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Institut de Beauté Vanessa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 59C, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 97.109.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 février 2007.

Pour la société

M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007032197/241/13.

(070027124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Norinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 96.023.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 novembre 2006

- L'Assemblée a accepté la démission du Commissaire aux Comptes L.F.A. LUXFIDUAUDIT S.C.

- L'Assemblée a approuvé la nomination, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, de SANISTO FINANCE S.A., une société ayant son siège social au 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Tortola, BVI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007032476/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.163.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032198/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04199. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.163.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032199/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04202. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

C D I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.159.

Les statuts coordonnés au 12 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 février 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007032201/243/12.

(070027133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 201.201.718,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.548.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 16 novembre 2006

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 16 novembre 2006 que M. Shantanu Ghosh, né le 13 Septembre 1967 à Calcutta W.B. en Inde, et résidant au 2nd Floor, L-1/8, Haus Khas Enclave, à New Dehli en Inde, a été désigné en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 16 novembre 2006.

Il aura le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des tiers sous sa seule signature pour tout ce qui concerne la gestion journalière ordinaire de la Société.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007032755/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 41.163.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032202/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04206. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 41.163.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032204/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04214. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 41.163.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032207/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04237. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Grandex Promotion S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.875.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 décembre 2006 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour *GRANDEX PROMOTION S.A. (en liquidation)*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007032787/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 41.163.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032208/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04219. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 41.163.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032211/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04221. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.163.

—
Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032212/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04225. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Redov S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.239.

—
DISSOLUTION

Extrait de la résolution des associés de la Société du 13 décembre 2006

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 13 décembre 2006 au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

REDOV S.A.

Signature

Référence de publication: 2007032793/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Avema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 15, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 44.314.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007032213/220/12.

(070027408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.163.

—
Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032215/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04228. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Kellylly Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 87, Muehlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 109.800.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032217/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CRC Structured Energy (Lux) S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.528.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45243 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007032218/211/12.

(070027291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Transocean Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 14.845.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSOCEAN PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 14 845, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1977, publié au Mémorial C, numéro 71 du 30 mars 1977. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2002, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 1234 du 2 décembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la durée de la société pour la rendre à durée illimitée et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

2) Refonte complète des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante-dix cents (49.578,70 €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la société pour la rendre à durée illimitée et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée. »

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales et leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRANSOCEAN PROPERTIES S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant à l'acquisition, à la gestion, à l'exploitation et à la liquidation d'un patrimoine immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, à la vente, à l'échange, à la location, à la transformation, à l'aménagement et à la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, ainsi toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet. La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est de nature à favoriser son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante-dix cents (49.578,70 €) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révo-cables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre, fax ou tout autre moyen de communication, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée gé-nérale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 14. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 72, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007032338/212/117.

(070027344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Bester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9656 Harlange, 17, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 96.999.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032219/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

CEBIG S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. GCI Participations Luxembourg One S.à r.l.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.977.

Statuts coordonnés suivant les actes n° 35 et 70 du 11 janvier 2007 et du 22 janvier 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

Référence de publication: 2007032221/230/13.

(070027149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

La Racchetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8051 Bertrange, 15, rue Atert.

R.C.S. Luxembourg B 79.636.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032222/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Lux Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 25, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 55.794.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032224/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Engelhorn Foundation for Rare Diseases, Fondation.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 31.

DETAILS OF THE ANNUAL ACCOUNTS 31 DECEMBER 2005

CONTENTS

	Pages
- Assets	1
- Liabilities	2
- Profit and loss	3-4

DETAILS OF THE BALANCE SHEET AS AT 31 DECEMBER 2005

Assets

	EUR	CHF
Total assets	0.00	0.00

DETAILS OF THE BALANCE SHEET AS AT 31 DECEMBER 2005

Liabilities

	EUR	CHF	EUR	CHF
Shareholders' equity				
Foundation capital			622,633.99	1,000,000.00
Retained earnings brought forward			-1,857,729.00	-2,983,661.40
			<u>-1,235,095.01</u>	<u>-1,983,661.40</u>
Creditors				
Other creditors			641,239.16	1,029,881.40
Brigitte Dasbourg	616.00	989.35		

32670

AUTONOME DE REVISION	10,752.00	17,268.57		
LOAN NEW CORANGE LTD.....	423,337.26	679,913.51		
Associates	206,533.90	331,709.97		
	<u>641,239.16</u>	<u>1,029,881.40</u>		
Profit for the year			593,855.85	953,780.00
Total liabilities			<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

PROFIT AND LOSS ACCOUNTS, DETAILS AS AT 31 DECEMBER 2005

Charges

	EUR	CHF	EUR	CHF
Other charges			43,632.05	70,076.56
Expenses and continuation fees	40,048.05	64,320.37		
Audit fees	3,584.00	5,756.19		
	<u>43,632.05</u>	<u>70,076.56</u>		
Result for the year			593,855.85	953,780.00
			<u>637,487.90</u>	<u>1,023,856.56</u>

PROFIT AND LOSS ACCOUNTS, DETAILS AS AT 31 DECEMBER 2005

Income

	EUR	CHF	EUR	CHF
Extraordinary income			637,487.90	1,023,856.56
Profit House Schubert	473,148.91	759,915.00		
Reimbursement de Pestalozzi	164,338.99	263,941.56		
	<u>637,487.90</u>	<u>1,023,856.56</u>		
			<u>637,487.90</u>	<u>1,023,856.56</u>

Auditor's report

We have audited the accompanying annual accounts of ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES for the year ended December 31, 2005, and the results of its operations for the year then ended.

An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made, as well as evaluating the overall annual accounts presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with the Luxembourg legal and regulatory requirements, a true and fair view of the financial position of ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES as of December 31, 2005 and of the results of its operations for the year then ended.

Luxemburg, May 18, 2006.

G. Nellinger
Réviseur d'Entreprises

BALANCE SHEET AS AT DECEMBER 31, 2005

Assets	Notes	2005 CHF	2004 CHF
Loss for the year		0.00	123,423.36
Total assets		<u>0.00</u>	<u>123,423.36</u>

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

BALANCE SHEET AS AT DECEMBER 31, 2005

Liabilities	Notes	2005 CHF	2004 CHF
Shareholders' equity			
Foundation capital	3	1,000,000.00	1,000,000.00
Retained earnings brought forward		<u>(2,983,661.40)</u>	<u>(2,860,238.03)</u>
		<u>(1,983,661.40)</u>	<u>(1,860,238.03)</u>
Creditors			
Other creditors		<u>1,029,881.40</u>	<u>1,983,661.39</u>

Profit for the year	953,780.00	0.00
Total liabilities	0.00	123,423.36

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

PROFIT AND LOSS ACCOUNTS FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2005

<i>Charges</i>	2005	2004
	CHF	CHF
Other charges	70,076.56	123,423.36
Result for the year	953,780.00	0.00
	1,023,856.56	123,423.36
<i>Income</i>		
Extraordinary income	1,023,856.56	0.00
Result for the year	0.00	123,423.36
	1,023,856.56	123,423.36

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

NOTES TO THE ANNUAL ACCOUNTS AS AT DECEMBER 31, 2005

1. General

The foundation was incorporated on September 27, 1999 by notarial deed of the notary Paul Frieders, with official seat in Luxemburg, published in the Mémorial, Recueil Spécial, C No. 42 dated January 13, 2000.

The foundation is incorporated for an unlimited period.

Seat of the foundation is Luxemburg.

The fiscal year starts at January 1st and ends December 31st.

Zweck der Stiftung ist die Mitwirkung an der stetigen Verbesserung des Gesundheitswesens in Europa zum Nutzen der Patienten und Patientinnen, welche an seltenen Krankheiten leiden. Dabei verfolgt die Stiftung vorwiegend folgende Ziele:

- 1) Wissen über seltene Krankheiten anzubieten für Patienten, am Gesundheitswesen Beteiligte, Forscher, Meinungsbildner und zuständige EU Behörden,
- 2) den interdisziplinären Informations- und Meinungsaustausch im Bereich der seltenen Krankheiten zu fördern,
- 3) den Dialog zwischen den in den Bereichen der Forschung, der Diagnose, der Behandlung und der Pflege der seltenen Krankheiten Beschäftigten zu fördern,
- 4) Vorschläge zur Diagnose, Erkennung, Behandlung und Prävention von seltenen Vorfällen herauszugeben,
- 5) nationale und internationale Behörden bei der Konzipierung und Ausarbeitung von Richtlinien und Beschlüssen im Bereich der seltenen Krankheiten zu unterstützen und zu beraten,
- 6) die Zusammenarbeit zwischen den führenden Universitäten in Europa und der Europäischen Health Care Industry im Bereich der angewandten Forschung für seltene Krankheiten verbessern zu helfen.

2. Significant Accounting Policies

General

The annual accounts are prepared in accordance with the generally accepted accounting principles and regulations in force.

Foreign currency translation

The accounts of the company are expressed in Swiss Franc (CHF). Transactions in foreign currencies are translated into CHF at the rates of exchange which approximate the actual rates prevailing on the dates of the transactions. Current assets and liabilities, other than cash and cash equivalents, denominated in foreign currencies are translated into CHF at the balance sheet date exchange rate unless this would give rise to an unrealized exchange gain, in which circumstances the historical exchange rate is used. Cash and cash equivalents are translated at the balance sheet date exchange rate and resulting exchange differences are considered as realized. Fixed assets are translated at historical rates. Realized exchange gains and losses and unrealized exchange losses are reflected in the profit and loss account.

3. Capital

The capital of the Foundation at December 31, 2005 is CHF 1,000,000.- The capital is fully paid in.

4. Miscellaneous

Due to a court case with the former manager the Foundation expects a refund of defrauded funds.

Référence de publication: 2007031896/250/129.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03607. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

FT Feedtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 71.005.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 janvier 2007

L'Assemblée a accepté la démission en qualité d'Administrateur de Madame Schahrazed Seraoui.

L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire en nommant en qualité de nouvel Administrateur Monsieur René Kurth, expert-comptable, domicilié professionnellement au 14, rue du Mont-Blanc à CH-1211 Genève. Il poursuivra le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007032478/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Taillerie Luxembourgeoise de Pierres Précieuses, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 1, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 11.533.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032227/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Interfusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.810.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032228/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Brasserie Poiré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 91, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 97.533.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032230/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Belgravia European Properties 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 116.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007032171/239/12.

(070027168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

PATRIZIA Lux 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007032177/212/12.

(070027270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Soparint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.621.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre, à Luxembourg.

Devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société SOPARINT S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2419 Luxembourg,

constituée à Luxembourg le 14 octobre 1992, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 7 décembre 2005, modifications qui ont été publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 737 le 11 avril 2006.

L'assemblée est présidée par M^e Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M^e Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur M^e Julien Rodrigues, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés à la présente assemblée et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. Il résulte de ladite liste de présence que sur 30.000 actions émises, représentant le capital social total de EUR 16.942.000,- toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Approbation et ratification du projet de fusion daté du 15 novembre 2006;

2) Approbation de la fusion de la Société avec la société TRAFALGAR S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle:

- sur présentation du rapport du Conseil d'administration de la Société en relation avec le Projet de Fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg C, n° 2212 en date du 25 novembre 2006 et déposé auprès du registre de commerce de Luxembourg, et

- sur présentation des rapports de révision prescrits par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales;

3) Acceptation du transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société, en contrepartie de l'attribution aux actionnaires de la Société de titres nouvellement émis par TRAFALGAR S.A. selon le rapport d'échange suivant: pour 30.000 actions sans désignation de valeur nominale de la Société, les actionnaires de la Société recevront 930.000 actions sans désignation de valeur nominale de TRAFALGAR S.A. sans paiement d'une soulte en espèces;

4) Constatation, qu'après la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les anciennes actions émises seront annulées du fait que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à TRAFALGAR S.A. au jour de la prise d'effet tel que défini dans le Projet de Fusion;

5) Décharge donnée au conseil d'administration et au réviseur d'entreprises indépendant spécial mandaté pour la fusion de la Société.

IV. Le projet de fusion en date du 15 novembre 2006 dont question à l'ordre du jour de l'assemblée a été publié au Mémorial en date du 25 novembre 2006 (le «Projet de Fusion»).

Après que l'assemblée a approuvé les déclarations qui précèdent, le secrétaire de l'assemblée a lu le rapport du conseil d'administration de la Société et les rapports des réviseurs d'entreprises mandatés par les conseils d'administration de la Société et de TRAFALGAR S.A. ces rapports aboutissant à la conclusion suivante:

Rapport établi par ABA CAB Sarl

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisser à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

Rapport établi par la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS Sarl

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des informations supplémentaires incluses dans le projet de fusion afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur le rapport d'échange et les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange avec pour objectif de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur base de notre connaissance générale des sociétés fusionnées acquise lors de l'exécution de notre mission. Dans le cadre de ces diligences, nous n'avons pas de commentaires à formuler sur les autres informations contenues dans le projet de fusion.»

En conformité avec l'article 271 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la «Loi»), le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité des actes et formalités exécutés par la Société en relation avec la fusion, comme suit:

- le Projet de Fusion contient toutes les indications prescrites par l'article 261 de la Loi et a été publié au moins un mois avant la présente date;

- les rapports du conseil d'administration des deux sociétés sur la fusion remplissent les conditions de l'article 265 de la Loi;

- tous les documents requis ont été tenus à la disposition des actionnaires en conformité avec l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date de cette assemblée.

Après avoir entendu les rapports susmentionnés, lesquels rapports resteront annexés au présent acte, ensemble avec le Projet de Fusion, après avoir examiné les états comptables de la Société et de TRAFALGAR S.A. au 30 septembre 2006 et au vu des déclarations faites par le notaire instrumentant, l'assemblée a adopté chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion daté du 15 novembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la fusion de la Société avec la société TRAFALGAR S.A., une société de droit luxembourgeois, la fusion prenant effet du point de vue comptable à la date des présentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter le transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société à la société TRAFALGAR S.A. en contrepartie de l'attribution aux, actionnaires de la Société de titres nouvellement émis par TRAFALGAR S.A. selon le rapport d'échange suivant: pour 30.000 actions sans désignation de valeur nominale de la Société, les actionnaires de la Société recevront 930.000 actions sans désignation de valeur nominale de TRAFALGAR S.A. sans paiement d'une soulte en espèces.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter l'attribution des 930.000 Actions Nouvelles de TRAFALGAR S.A. aux actionnaires de la Société en proportion des actions détenues par ceux-ci dans la Société le 27 décembre 2006.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que par l'effet de fusion, la Société sera dissoute à la date des présentes et que toutes les anciennes actions émises seront annulées du fait que tous les avoirs activement et passivement de la Société sont considérés comme transférés à la société TRAFALGAR S.A. au jour de la prise d'effet tel qu'arrêté dans le Projet de Fusion.

Sixième résolution

L'assemblée accorde décharge aux membres du conseil d'administration de la Société ainsi qu'au réviseur d'entreprises indépendant spécial en charge de la fusion pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et le Président ayant rappelé à l'assemblée que la fusion sera seulement effective après avoir été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la société TRAFALGAR S.A., la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, L. Lorang, J. Rodrigues, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 5, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031996/211/110.

(070021488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Patagonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 55.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007032240/202/12.

(070027102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

RES International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.408.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de commerce de Tortola sous le numéro 149597.

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama), inscrite au registre de commerce de Panama sous le numéro 268480.

3.- La société de droit panaméen VACON PROPERTIES S.A., avec siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama), inscrite au registre de commerce de Panama sous le numéro 520207.

4.- La société de droit panaméen BUTTE S.A., avec siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama), inscrite au registre de commerce de Panama sous le numéro 523820.

Toutes les quatre sont ici représentées par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de 4 procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de RES INTERNATIONAL S.A R.L.

Art. 3. La société a pour objet la détention et le développement de droits intellectuels de toute nature ainsi que la concession de licence d'utilisation de ces derniers; la société pourra également développer toutes activités de recherche et développement visant à permettre de valoriser au mieux ces droits.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où les événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques), cent soixante-deux parts sociales	162
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2 nd Floor, East 54th Street (Panama), cent soixante-deux parts sociales	162
3.- La société de droit panaméen VACON PROPERTIES S.A., avec siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2 nd Floor, East 54th Street (Panama), quatre-vingt-huit parts sociales	88
4.- La société de droit panaméen BUTTE S.A., avec siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2 nd Floor, East 54th Street (Panama), quatre-vingt-huit parts sociales	88
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
- 2.- L'assemblée désigne Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, comme gérant pour une durée de 2 ans.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dostert, J. Seckler.

Enregistré / rôle / renvoi à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, vol. 540, fol. 66, case 7. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007032214/231/172.

(070027074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

DBA Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 138.875,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.181.

In the year two thousand six, on the ninth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DBA LUX HOLDING, a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.180, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in on 8 November 2006 (the «Shareholder»).

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of DBA LUX 1, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of 14 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 185 of 26 January 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.181 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, of 29 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1888 of 7 October 2006.

The Shareholder having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred twenty-six thousand three hundred seventy-five euro (EUR 126,375.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 138,875.-).

2 To issue five thousand fifty-five (5,055) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

3 To accept subscription for these new shares, by DBA LUX HOLDING and to accept payment in full of the nominal value of such new shares together with a share premium by a contribution in kind consisting of a portion of a shareholder's loan granted by DBA LUX HOLDING to the Company.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the resolutions to be adopted under item 1. to 3.

5 To allot part of the share premium in an amount of thirteen thousand eight hundred eighty-eight euro (EUR 13,888.-) to the legal reserve.

6 Miscellaneous.

And upon consideration of a report prepared by the board of managers of the Company, which will be annexed, the Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions it adopted:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred twenty-six thousand three hundred seventy-five euro (EUR 126,375.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 138,875.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue five thousand fifty-five (5,055) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared DBA LUX HOLDING, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for five thousand fifty-five (5,055) new shares having each a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) in a total amount of one hundred twenty-six thousand three hundred seventy-five euro (EUR 126,375.-) and to make payment of the nominal value of such new shares together with a share premium in an amount

of thirty thousand twelve euro and fifty cents (EUR 30,012.50) by a contribution in kind consisting of a portion of a shareholder's loan granted by the Subscriber to the Company for an amount of one hundred fifty-six thousand three hundred eighty-seven euro and fifty cents (EUR 156,387.50) (the «Contribution»).

The Subscriber further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Subscriber stated that the Contribution so contributed is described and valued in the above-mentioned report issued by managers of the Company on 7 November 2006, the conclusion of which report is the following:

«Pursuant to the above retained valuation methodology, the Contribution paid to the Company amounts to EUR 156,387.50 and is at least equal to the total nominal value of the 5,055 Shares having each a par value of EUR 25.- to be issued by the Company and the share premium of EUR 30,012.50.»

The amount of one hundred fifty-six thousand three hundred eighty-seven euro and fifty cents (EUR 156,387.50) is thus as from now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the five thousand fifty-five (5,055) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a consequence, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the Company is set at one hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 138,875.-) divided into five hundred five thousand five hundred fifty-five shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The Shareholder resolved to allot part of the share premium in an amount of thirteen thousand eight hundred eighty-eight euro (EUR 13,888.-) to the legal reserve.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 3,000.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Jean Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DBA LUX HOLDING, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.180, et ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

et représentée par M. Nicolas Gauzès, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2006 («l'Associé»).

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de DBA LUX 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 septembre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 185 du 26 janvier 2006, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.181 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, prenomé, en date du 29 juin 2006, publié dans le Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1888 du 7 octobre 2006.

L'Associé reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 126.375,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent trente-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 138.875,-).

2 Emission de cinq mille cinquante-cinq (5.055) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par DBA LUX HOLDING et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par apport en nature qui consiste en une fraction du prêt d'associé accordé par DBA LUX HOLDING à la Société.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter aux points 1. à 3.

5 Allocation d'une partie de la prime d'émission pour un montant de treize mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 13.888,-) à la réserve légale.

6 Divers.

Et après examen du rapport préparé par le conseil de gérance de la Société, qui sera annexé, l'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les résolutions qu'il adopte:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 126.375,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent trente-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 138.875,-).

Deuxième résolution

L'Associé décide l'émission cinq mille cinquante-cinq (5.055) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite s'est présentée DBA LUX HOLDING, représentée par M. Nicolas Gauzès, en vertu de la procuration sus-nommée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinq mille cinquante-cinq (5.055) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune pour un montant total de cent vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 126.375,-) et de libérer intégralement ces parts sociales ensemble avec une prime d'émission pour un montant de trente mille douze euros et cinquante centimes (EUR 30.012,50) par un apport en nature consistant en un prêt d'associé mis à disposition de la Société par le Souscripteur pour un montant de cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 156.387,50) (l'«Apport»).

Le Souscripteur déclare encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de l'Apport.

Le Souscripteur déclare que l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué dans le rapport rédigé par les gérants de la Société le 7 novembre 2006, le rapport contient les conclusions suivantes:

«Suivant la méthode d'évaluation retenue, l'Apport versé à la Société a un montant EUR 156.387,50 et il est au moins égal à la valeur nominale totale de 5.055 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 25,- émises par la Société et une prime d'émission de EUR 30.012,50.»

Le montant de cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 156.387,50) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, une preuve dans ce sens a été soumise au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinq mille cinquante-cinq (5.055) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence, l'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital émis de la Société est fixé à cent trente-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 138.875,-), représenté par cinq mille cinq cent cinquante-cinq (5.555) parts sociales. Chaque part sociale émise a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'allouer une partie de la prime d'émission pour un montant de treize mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 13.888,-) à la réserve légale.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à 3.000,- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 31, case 8. — Reçu 1.563,87 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007032297/211/175.

(070027315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Belgrave Court Limited S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.414.

—
STATUTS

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BELGRAVE COURT LIMITED, (the «Company»), a company organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Tortola, British Virgin Islands (hereafter «the Company»).

To this end, there appear:

- 1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a Luxembourg Company with registered office in Luxembourg.
- 2) DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A. an Italian Company with registered office at Milano, Italy.

All of them here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal, which will remain here attached.

The proxy holder requests the notary to act that:

All the two (2) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

The agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the decision taken by the Shareholders Meeting of the company BELGRAVE COURT LIMITED dated November 23, 2006 in Tortola, British Virgin Islands deciding to transfer without discontinuity of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as registering the Company with the registry of companies in Luxembourg;
2. Adoption of the Luxembourg nationality;
3. Increase of the share capital by GBP 9,998.- in order to raise it from its present amount to GBP 10,000.- by integration of a part of the existing reserves. The corporate capital will amount to GBP 10,000.-, represented by 10.000 shares having a par value of GBP 1.- each.
4. Amendment to the articles of incorporation as far as it could be necessary in order to adapt them to the Luxembourg legislation; The name will be changed into BELGRAVE COURT LIMITED S.à r.l.
5. Decision to fix the corporate seat at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
6. Acceptation of the resignation and discharge to the resigning directors of the Company.
7. Appointment of the new directors and statutory auditor and fixation of their term of duty.
8. Determination of transitory measures concerning the accounting year.
9. Determination of the accounting statement reference of the Company and confirmation of the carrying out of the transfer from British Virgin Islands to Luxembourg in accordance with a necessary and perfect property and juridical continuity.
10. Miscellaneous.

The following documents have been submitted to the meeting:

- the minutes of the shareholders' meeting held in British Virgin Islands on 13 December, 2006;
- a certificate attesting that BELGRAVE COURT LIMITED, appears registered under the official number 373899 at the International Business Companies Register, as from the 8th of March, 2000.
- the balance sheet of the Company showing a situation as at 30 November, 2006, still unchanged.

All above mentioned documents initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The aggregate amount of the assets and liabilities of the corporation results from the before-said financial situation dated 30 November, 2006.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to ratify, with effect at December 27, 2006, the decision taken by the Shareholders Meeting of the Company BELGRAVE COURT LIMITED dated 13 December, 2006, in British Virgin Islands deciding to continue the Company as a company under the laws of Luxembourg and to register the Company with the registry of companies in Luxembourg.

The meeting decides as well to strike the Company off from the Companies Registry of the republic of British Virgin Islands, as soon as the Company will be registered with the Luxembourg trade register.

Second resolution

The meeting decides that the Company adopts the Luxembourg nationality with effect at December 27, 2006.

Third resolution

The meeting states that the shareholding in the Company consists of:

	Share
1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.: one	1
2) DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A.: one	1
Total: two	2

The meeting decides to increase the share capital by GBP 9,998.- (nine thousand nine hundred and ninety-eight Great Britain Pounds) in order to raise it from its present amount to GBP 10,000.- (ten thousand Great Britain Pounds) by creation and issue of 9.998 (nine thousand nine hundred and ninety-eight) shares, fully paid-up by integration of a part of the existing reserves.

The corporate capital will therefore amount to GBP 10,000.- (ten thousand Great Britain Pounds), represented by 10,000.- (ten thousand) shares having a par value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each.

The shareholder SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. renounce to subscribe to the new shares and the shareholder DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A. declares to subscribe to all the 9.998 (nine thousand nine hundred and ninety-eight) shares.

En conséquence, la participation des associés de la Sàrl se compose comme suit:

Consequently, the shareholding consists of:

	Shares
1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.: one	1
2) DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A.: nine thousand nine hundred and ninety-nine	9,999
Total: ten thousand	10,000

Fourth resolution

The meeting decides to amend the articles of incorporation as far as it could be necessary in order to adapt them to the Luxembourg legislation and to give to this articles the following wording:

Art. 1. A Luxembourg société à responsabilité limitée under the name of BELGRAVE COURT LIMITED S.à r.l. is governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

Art. 2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and

control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the shareholders to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Art. 5. The corporate capital will amount to GBP 10,000.- (ten thousand Great Britain Pounds), represented by 10,000 (ten thousand) shares having a par value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each.

Art. 6. Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the company.

Art. 7. Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

Art. 8. The company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

The Company shall be bound by the joint signature of two managers.

Art. 9. The company's financial year runs from 1st January to the last of 31st December of each year.

Art. 10. Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, at the end of the accounting year, the manager will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

Art. 11. The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the managers, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the shareholders.

Art. 12. The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of one of the shareholders or of a manager.

Art. 13. In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the shareholders.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the shareholders.

Art. 14. The heirs, the representatives, the assigned or the creditors of the shareholders may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

Fifth resolution

The meeting decides to fix the corporate seat at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Sixth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the resigning directors of the Company and gives them entire discharge for the period the Company was a BVI ONE.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint as directors:

- Mr Jean-Robert Bartolini, chartered accountant, born in Differdange (Luxembourg) on November 10th 1962, having its professional address at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

- Mrs Noëlle Piccione, employée privée, née le 23 December 74 à F-Amnéville, having its professional address at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

- Mr Pierre Mestdagh, employee, born in Etterbeek (Belgique) on November 21st 1961, having its professional address at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The directors are appointed from the 27th December, 2006, the duration of their mandate is unlimited and the Company shall be bound by the joint signature of two managers.

Eighth resolution

Notwithstanding article 9, the first accounting year under Luxembourg legislation has begun on the 27th December, 2006 and will end on December 31, 2007.

Ninth resolution

The meeting decides to specify that the financial accounts and balance sheet basis of the registered office transfer and consequent nationality change, integrally corresponds to the start balance sheet and financial situation in Luxembourg.

The Company is transferred with all its assets and liabilities without qualification, without any change, new contribution or any profit or assets distribution, in a perfect patrimonial and juridical continuity.

Tax duty assessment

At the euro foreign exchange reference rate calculated by the EUROPEAN CENTRAL BANK as at December 27, 2006, i.e.: EUR 1.- = £ 0.67085, the capital is assessed at EUR 14,906.46.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company, as a result of this deed, are estimated at approximatively three thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BELGRAVE COURT LIMITED, (la «Société»), une société de droit des BVI, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

A cette fin, comparaissent:

- 1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société luxembourgeoise avec siège social à Luxembourg.
- 2) DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A., une société italienne avec siège social à Milano, Italie.

Ici représentés par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg agissant en vertu de procurations sous seing privé qui resteront ci-annexées.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Les 2 (deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la société BELGRAVE COURT LIMITED datée du 13 décembre 2006 à Tortola, Iles Vierges Britanniques autorisant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'inscription au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise.

3. Augmentation du capital social à raison de GBP 9.998,- pour le porter de son montant actuel à GBP 10.000,- par incorporation d'une partie des réserves existantes. Le capital social s'élèvera à GBP 10.000, représenté par 10.000 parts de GBP 1,- chacune.

4. Modification des statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise. La dénomination sera changée en BELGRAVE COURT LIMITED S.à r.l.

5. Décision de fixer le siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

6. Acceptation de la démission et décharge aux administrateurs démissionnaires de la société.

7. Nomination de nouveaux gérants et détermination de la durée de leur mandat.

8. Détermination de dispositions transitoires en ce qui concerne l'exercice comptable.

9. Détermination de la situation comptable de référence de la société et confirmation de la réalisation du transfert des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg dans une nécessaire et parfaite continuité patrimoniale et juridique.

10. Divers.

Les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

- le procès-verbal de la réunion des actionnaires qui s'est tenue aux Iles Vierges Britanniques, le 13 décembre 2006;
- un certificat attestant que BELGRAVE COURT LIMITED, est immatriculée sous le numéro 373899 auprès de l'International Business Companies Register, depuis le 8 mars 2000.
- le bilan de la Société présentant une situation au 30 novembre 2006.

Tous les documents précités seront signés et validés par le notaire instrumentant et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort de la situation financière précitée du 30 novembre 2006.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet au 27 décembre 2006, de ratifier la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la société BELGRAVE COURT LIMITED datée du 13 décembre 2006 à Tortola, Iles Vierges Britanniques, autorisant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'inscription au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

L'assemblée décide également de radier la société du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques dès que son immatriculation sera effectuée à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise, avec effet au 27 décembre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la participation des associés de la Sàrl se compose comme suit:

	Parts
1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.: une	1
2) DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A.: une	1
Total: deux	2

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à raison de GBP 9.998,- (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit livres sterling) pour le porter de son montant actuel à GBP 10.000,- (dix mille livres sterling) par émission de 9.998 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) parts, toutes libérées par incorporation d'une partie des réserves existantes

Le capital social s'élèvera à GBP 10.000,- (dix mille livres sterling), représenté par 10.000 (dix mille) parts de GBP 1,- (une livre sterling) chacune

L'associé SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. renonce à souscrire à l'augmentation et l'associé DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A. déclare souscrire l'intégralité des 9.998 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) parts.

En conséquence, la participation des associés de la Sàrl se compose comme suit:

	Parts
1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.: une	1
2) DUEMME SERVIZI FIDUCIARI S.p.A.: neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf	9.999
Total: deux mille	10.000

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Une société à responsabilité limitée sous la dénomination BELGRAVE COURT LIMITED S.à r.l. est régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de

toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social s'élève à GBP 10.000,- (dix mille livres sterling), représenté par 10.000 (dix mille) parts de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 11. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés. Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

Art. 14. Les héritiers, représentant, ayant droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et de leur donner décharge pour la période où la société était de nationalité des BVI.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérants:

1) Madame Noëlle Piccione, employé privé, née le 23 décembre 74 à F-Amnéville, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

2) Monsieur Jean-Robert Bartolini, expert comptable, né le 10 novembre 1962 à Differdange, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

3) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique) demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Les gérants sont nommés depuis le 27 décembre 2006, la durée de leur mandat est illimitée et la société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Huitième résolution

Par dérogation à l'article 9, le premier exercice comptable sous l'empire de la législation luxembourgeoise a commencé le 27 décembre 2006 et se terminera le 31 décembre 2007.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de spécifier que la situation ayant servi de base au transfert de domicile et au changement de nationalité qui en résulte, correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg.

La société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Evaluation pro fisco

Au taux de change de référence de l'euro par rapport aux devises étrangères, calculé par la Banque centrale Européenne le 27 décembre 2006, à savoir: EUR 1,- = £ 0,67085, le capital est estimé à EUR 14.906,46.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à trois mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 31CS, fol. 79, case 8. — Reçu 4.796,29 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007032328/242/334.

(070027194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Gestion Triomphe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 103.482.

Constituée suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 1302 du 20 décembre 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 janvier 2007 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Madame Claude Kraus, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona.

Madame Claude Kraus terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour la société GESTION TRIOMPHE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007032741/687/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.